



**CHF 40.00 pour votre droit**  
et ceux des vos membres

## Protection juridique – Offre complémentaire pour les sociétés de tir

En votre qualité de membre de l'USS Assurances, Orion vous propose une offre exceptionnelle. Orion prend en charge les coûts en cas de procédure judiciaire et vous garantit des renseignements juridiques professionnels. Sont assurés la société, son comité et tous ses membres dans des certains domaines juridique, et les tireurs qui participer aux épreuves de tir du club assuré.

### Proposition d'assurance pour une protection juridique ORION destinée aux sociétés de tir

Début du contrat (le contrat entre en vigueur au plus tôt à la réception de la proposition chez USS Assurances, Hans-Rudolf Liechi, Spiezbergstrasse 24A, 3700 Spiez)

Durée du contrat: 1 an (avec renouvellement automatique)

#### 1. Paquet d'assurance désiré (veuillez cocher :)

- 1. Paquet de protection juridique de base (en relation avec un événement de tir dans un champ de tir)**  
L'assurance couvre les domaines du droit conformément au chiffre 4.1 ci-dessous.  
prime annuelle inclus 5 % timbre fédéral: CHF 40.00 par société
- 2. Paquet protection juridique élargie**  
L'assurance couvre les domaines du droit conformément au chiffre 4.2 ci-dessous.  
prime annuelle inclus 5 % timbre fédéral: CHF 130.00 par société
- 3. Paquet protection juridique combiné (Paquet 1 et 2)**  
L'assurance couvre les domaines du droit conformément au chiffre 4.1 et 4.2 ci-dessous.  
prime annuelle inclus 5 % timbre fédéral: CHF 155.00 par société

#### 2. Proposant (Preneur d'assurance)

Nom de la société

n° de la société

Interlocuteur

Nombre de membres

Rue, n°

Tél. en journée

NPA, localité

E-Mail

#### 3. Personnes assurées et caractéristiques

Dans le cadre du Présent contrat, les personnes suivantes sont assurées comme suit ci le paquet correspondant a été conclu:

- le preneur d'assurance en tant que club de tir (en particulier le conseil d'administration et ses adjoints, qui sont également membres du club) en tant qu'exploitant d'un stand de tir pour des événements de tir dans un stand de tir
- le preneur d'assurance en tant que club de tir pour des manifestations distinctes d'une manifestation de tir pour les domaines juridiques selon chiffres 4.2.1 à 4.2.3
- les membres de l'association assurés pour les domaines juridique selon chiffres 4.2.4 et 4.2.5
- les tireurs que participant à une épreuve de tir organisée par le club de tir assuré lors d'une épreuve de tir, à condition que ce dernier a lieu dans un champ de tir, pour les domaines juridique selon chiffre 4.1

## 4. Domaines juridiques assurés

En amendement des conditions générales d'assurance, la couverture est limitée aux domaines de droit suivants. La protection juridique de la circulation n'est pas assurée.

### 4.1 Paquet de protection juridique de base (en relation avec un événement de tir dans un champ de tir)

#### 4.1.1 Schadenersatzrecht inkl. Strafanzeige

Prétentions civiles extracontractuelles en dommages-intérêts pour des dommages matériels et corporels (lésions corporelles / décès) ainsi que pour des préjudices de fortune qui en résultent directement. À ceci le dépôt d'une plainte pénale; si cela est nécessaire pour faire valoir les demandes de dommages-intérêts. Demandes de dommages-intérêts. pour des dommages matériels sur le stand de tir ou dans les locaux du club sont exclues de l'assurance. Celes.ci sont assurables par le paquet de la protection juridique élargie.

#### 4.1.2 Défense pénale

Défense des intérêts juridiques de l'assuré lors d'une procédure pénale engagée contre lui dès lorsqu'il est prévenu pour violation par négligence de prescriptions légales.

### 4.2 Domaines juridiques assurés: Paquet protection juridique élargie

#### 4.2.1 Droit des dommages-intérêts:

Exercice des prétentions civiles en dommages-intérêts extracontractuelles pour les dégâts matériels au stand de tir ou dans les locaux de la société. Implication de l'assuré dans une procédure pénale en tant que partie civile, si une telle intervention est nécessaire pour faire valoir des prétentions. Cette couverture s'applique également envers les membres de la fédération;

#### 4.2.2 Droit de voisinage

Litiges avec les voisins ou la commune en rapport avec le bruit produit par les tirs ou le bruit lors des manifestations de tir;

#### 4.2.3 Litiges relatifs aux subventions

Exercice des prétentions à des subventions envers la Confédération, le canton ou la commune si de tels montants destinés à la remise à neuf des cibles et nécessaires à la poursuite de l'activité de tir ont été refusés;

#### 4.2.4 Défense pénale

Défense des intérêts juridiques de l'assuré lors d'une procédure pénale engagée contre lui du fait d'une inculpation pour violation par négligence de prescriptions de la loi sur les armes;

#### 4.2.5 Permis d'acquisition d'armes, y compris confiscation de l'arme

Est assurée la procédure administrative en lien avec le retrait ou le refus d'octroyer le permis d'acquisition d'armes, y compris la confiscation de l'arme pour violation par négligence de prescriptions de la loi sur les armes.

### Concernant 4.1.2 / 4.2.4 et 4.2.5

Il n'existe pas de couverture pour les infractions, les fautes ou les crimes commis intentionnellement. Ceci s'applique également si seul l'un des reproches à la base de la procédure administrative peut être considéré comme une action intentionnelle. Concernant 4.2.5 le jugement de la poursuite pénale précédente qui détermine s'il s'agit d'une intention ou d'une négligence. Concernant 4.1.2 et 4.2.4 l'accusation au moment de la mise en accusation est déterminante.

Les frais seront remboursés en cas de décision de classement ou d'acquiescement entrée en force concernant la totalité des infractions reprochées à l'assuré. Aucun remboursement ne sera accordé si la procédure prend fin en raison du versement d'une indemnité à la partie lésée ou si l'action pénale est prescrite.

## 5. Conditions générales

Les Conditions générales d'assurance pour la protection juridique d'entreprise et de la circulation Orion PRO (LCA), édition 05/2018, s'appliquent ; en cas de règlement dérogatoire dans les chiffres 3 et 4, ils sont prioritaire sur les LCA.

### 5.1 Validité territoriale (for judiciaire):

- Droit des dommages-intérêts et droit de voisinage: Suisse et pays limitrophes
- Litiges relatifs aux subventions: Suisse
- Défense pénale, permis d'acquisition d'armes et confiscation de l'arme: Europe

### 5.2 Somme d'assurance

La somme d'assurance par cas juridique s'élève à CHF 500'000.

### 5.3 Valeur de litige minimale et franchise

Aucune valeur de litige minimale ni aucune franchise ne s'applique.

## 6. Signatures

Je confirme avoir reçu les informations légales (art. 3 LCA) ainsi que les conditions contractuelles déterminantes. J'autorise Orion et USS à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données, ainsi que sur l'utilisation des données pour l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure nécessaire, Orion et USS peuvent transmettre ces données pour traitement aux tiers participant. ex aux autorités, avocats externes et autres prestataires de services. Si un courtier ou un intermédiaire agit pour mon compte, Orion et USS sont en droit de lui communiquer toutes les données relatives de client, telles que les données concernant l'exécution du contrat, l'encaissement et les cas d'assurance. Orion est également autorisée à demander tous les renseignements pertinents auprès de bureaux officiels ou d'autres tiers, notamment en ce qui concerne l'évolution des sinistres et à divulguer les données afin de satisfaire des intérêts réglementaires ou légitimes. Cette autorisation est valable indépendamment de la conclusion du contrat. Je me réserve le droit de demander à Orion (Orion Rechtsschutz-Versicherung AG, Compliance, Postfach, 4002 Basel) les renseignements prévus par la loi, relatifs au traitement des données qui me concernent. Plus des informations sont disponible sur [www.orion.ch](http://www.orion.ch)

Lieu / date

Signature du proposant